Question d'audience de la Régie

Références:

(i) Dossier R-3972-2016, Pièce A-0038, page 113 et 114

(ii) Dossier R-4027-2017, Pièce B-0005, page 20 et 21

Préambule:

Dans le dossier R-3972-2016, Pièce A-0038, soit l'Avis sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel, à la page 113, il est mentionné que:

« [319] (...) Ces deux distributeurs [Gazifère et Énergir] indiquent la difficulté croissante de rentabiliser des projets d'extension de réseau en fonction du cadre réglementaire actuel en raison des coûts marginaux élevés auxquels ils font face et de la nécessité d'obtenir a priori des garanties de volumes de gaz consommé d'un nombre de clients suffisamment important sans pouvoir tenir compte des possibilités de croissance future.

[320] Gaz Métro affirme que <u>« l'arrivée de nombreuses technologies pourrait néanmoins diminuer le niveau de consommation du gaz naturel et donc exercer une pression à la hausse sur les tarifs de distribution de l'ensemble de la clientèle.</u> »

(...)

La Régie conclut que :

[323] Dans ce cadre, il importe notamment de s'assurer que la clientèle existante des réseaux de distribution de gaz naturel, relativement peu nombreuse comparativement à celle du distributeur d'électricité, n'assume pas une part déraisonnable du coût de l'extension des réseaux gaziers.

[324] Au fil de ses décisions, la Régie a établi des critères servant de guide dans le cadre du processus de prise de décision. <u>De façon générale, un projet d'extension de réseau devrait se justifier économiquement et ne devrait pas avoir, à long terme, un effet à la hausse sur les tarifs.</u>»

La Régie réfère également au dossier R-4027-2018, Document de réflexion d'Énergir sur le mécanisme incitatif, pièce B-0005, page 20, lignes 4 à 17, Énergir indique que:

«Au-delà de ses fonctions de distributeur de gaz naturel, Énergir opère dans un marché restreint par le contexte particulier du Québec. En premier lieu, de par l'étalement de la population sur le territoire qu'il dessert, le réseau d'Énergir est vaste et peu densifié par rapport aux autres utilités canadiennes. Comme le réseau a été développé dans la plupart des grandes villes de la province, le potentiel futur se trouve dans des régions de plus en plus éloignées et de moins en moins denses.

Autrement, l'utilisation du gaz naturel au Québec est moins répandue qu'ailleurs dans le reste du Canada. L'une des principales explications est la présence importante et peu dispendieuse de l'électricité. En effet, le gaz naturel compose la majorité de l'énergie utilisée pour le chauffage de l'eau et de l'air dans le reste du Canada, alors qu'il est plus restreint au Québec (résidentiel : 8% Québec vs 70 % reste du Canada; commercial : 70 % Québec vs 87 % reste du Canada 11). Alors que le gaz naturel a été historiquement un incontournable dans le reste du Canada, Énergir doit faire des efforts afin de conserver ses revenus et se positionner face aux énergies alternatives, notamment en convertissant des énergies plus polluantes.»

(...)

Dans cette même pièce, page 21, lignes 7 à 11, il est mentionné :

«En premier lieu, <u>la signature de nouveaux clients devrait ralentir ou au mieux se maintenir au cours des prochaines années</u>. En effet, <u>la croissance économique anticipée pour les prochaines années devrait être inférieure à celle observée au cours des années 2000</u>. De plus, les potentiels de conversion s'amenuisent par attrition naturelle et les nouveaux développements sont de plus en plus éloignés. Dans ce contexte, Énergir se devra d'innover pour générer de la croissance.»